

achat d'information scientifique : réussir son budget 2010

L'achat d'information constitue une part importante du budget d'un service de documentation. Avec des crédits stables ou en baisse, ces dépenses méritent une attention particulière. Illustration par le cas particulier de la documentation en milieu hospitalier, qu'on peut extrapoler à d'autres domaines.

dans de nombreuses entreprises privées et publiques, les services de documentation centralisent l'achat d'information professionnelle : revues spécialisées, bases de données en ligne, etc. Ce qui implique de passer par l'établissement d'un budget. Une tâche qui peut s'avérer compliquée, et ce d'autant plus pour les structures où le budget dépend de plusieurs instances – service économique d'un centre hospitalier, service informatique, budget alloué pour la documentation à partir du budget global obtenu en fonction des versements relatifs à la taxe d'apprentissage versée par les entreprises...

Autres facteurs, numérisation des données et concentration des éditeurs concourent à compliquer cette tâche. Qui nécessite parfois des compétences juridiques pour finaliser la contractualisation ! Des documentalistes, tous membres du Réseau national des documentalistes hospitaliers [voir encadré] se sont penchés sur les différents points méritant une attention particulière. Des points qui

se décomposent globalement entre les différents postes budgétaires concernant l'achat d'information. Revue de détail.

1 abonnements à des revues papier

Compte tenu du nombre d'éditeurs auprès desquels contracter un abonnement, le plus simple sera de passer par une agence d'abonnement. Ceci permet de réduire les coûts, de solliciter des devis en commun... Lorsque les montants impliquent de lancer un appel d'offres, il est possible de demander à l'agence de s'engager sur des prix fermes pour une durée pouvant atteindre trois ans. Attention, certaines agences, même parmi les plus importantes, refusent parfois de s'engager sur cette clause.

Autre chapitre à surveiller, il est possible de rester libre du choix des titres, une sélection potentiellement renouvelable tous les ans. Gare aussi à la clause impliquant un seuil d'achat minimal.

Quand les agences d'abonnements ne disposent pas de tous les titres, il faut alors s'abonner directement auprès de l'éditeur, souvent des associations. Alternative

désormais possible pour les documentalistes hospitaliers, le groupement de coopération sanitaire Union des hôpitaux pour les achats (Uniha) est doté d'une nouvelle filière dédiée à l'achat d'abonnement de revues dans les domaines administratif, médical et pour la formation. Uniha a signé un contrat avec Ebsco.

2 achat d'ouvrages

En fonction des volumes, l'achat d'ouvrages peut nécessiter de faire appel à une plate-forme, comprendre une société spécialisée. Des volumes qui s'expliquent quand le service de documentation prend en charge l'achat des ouvrages pour différents services. Dans le cas des hôpitaux, les écoles d'infirmières ou l'administratif, entre autres. Dans le domaine hospitalier, la modification du plancher financier impliquant de lancer un appel d'offres – passage de 4 000 à 20 000 euros – autorise les documentalistes à s'approvisionner auprès de petites librairies. Le seul aspect budgétaire sensible porte sur les frais de port, qui peuvent devenir conséquents.

± repères

le Réseau national des documentalistes hospitaliers

Créé en 1991, le Réseau national des documentalistes hospitaliers (RNDH) est une association 1901 comptant à ce jour environ 200 adhérents. Ce qui en fait la première association française regroupant des documentalistes hospitaliers. Des professionnels qui travaillent dans des centres de documentation pluridisciplinaire, paramédicale, médicale ou administrative dans un cadre hospitalier. L'association publie régulièrement de la documentation métier et organise tous les ans les journées du RNDH.

→ www.mdh.fr



La prise en charge des achats, l'établissement des commandes et des factures, directement par la documentation assure une réelle centralisation. Les avantages de cette dernière se déclinent dans plusieurs domaines. La centralisation évite bien sûr les achats doublonnés. Elle permet aussi de voir passer tous les ouvrages, de maîtriser le fonds de façon exhaustive, et donc de mieux répondre aux demandes. Pour mieux faire connaître le fond, une partie des documentalistes publie régulièrement une liste d'information sur les nouvelles acquisitions.

3 pôle achat électronique

Ce poste correspond à une demande de plus en plus courante de la part des utilisateurs. Les aspects les plus sensibles recouvrent l'accès aux archives en ligne, les modes de tarification et les bouquets (abonnements groupés à plusieurs titres). Selon les éditeurs et les contrats, Elsevier, Ovid, etc. l'accès aux archives en ligne n'est pas garanti si l'on arrête l'abonnement. Et ce, même pour les numéros déjà payés. Dans le cas contraire, le nombre d'années accessibles dépend des clauses. Quelques structures négocient un accès perpétuel. Ce qui suppose que les éditeurs maintiennent les données en ligne.

Même diversité pour les modes de tarification qui peuvent être forfaitaires, dépendre du nombre de lits dans le cas d'établissements hospitaliers, par exemple, ou encore se décomposer entre la prestation informatique et la vente d'information. Quand le tarif varie en fonction du nombre d'accès simultanés par les utilisateurs à la plate-forme, il demeure impossible de provisionner précisément le coût final.

Les bouquets constituent également un point potentiellement litigieux. Certains éditeurs se réservent le droit d'abandonner des revues présentes dans des bouquets. Aspect plus périphérique, des structures ajoutent des critères de qualité dans les appels d'offres. Ces critères demandent aux fournisseurs de s'enga-

ger sur les délais pour délivrer l'accès aux données. Enfin, la concentration des fournisseurs impose dans certains domaines de passer par un seul fournisseur en situation de monopole. Pour contourner cette complexité, la solution peut être de contacter le consortium Couperin pour les structures universitaires ou l'Inist (Institut de l'information scientifique et technique) pour la recherche. Certains documentalistes préfèrent souscrire des abonnements à l'unité.

4 prêts entre bibliothèques

Bien que plus limités dans le budget, les prêts entre bibliothèques permettent de répondre à une partie des demandes des utilisateurs mais ne sont pas toujours gratuits. Attention là encore, un tarif unique n'existe pas et certaines bibliothèques sont moins chères que d'autres et, parfois, très réactives dans l'envoi de papiers. Le Sudoc (Système universitaire documentaire) demeure bien sûr une source de référence. Et l'Abes, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, propose des contrats qui autorisent la consultation mais impliquent également d'être fournisseur.

Bien que n'appartenant pas au poste de prêt entre bibliothèques, on peut encore citer des sources institutionnelles payantes, comme la National library of medicine dans le domaine médical ou encore l'Inist. Ce dernier pratique des tarifs différents, pratiquement du simple au double, en fonction du type de structure, universitaire ou pas. Enfin, il importe de vérifier que les clauses des contrats avec les éditeurs ne rentrent pas en contradiction avec le prêt aux autres services de documentation ou bibliothèques.

5 autres dépenses : cotisations, logiciels, fournitures...

Ne pas oublier l'achat d'informations professionnelles pour les documentalistes. Qui inclut l'abonnement à des

revues – *Documentaliste*, *Techniques documentaires*, *Archimag*, etc. – et la cotisation à des réseaux professionnels notamment l'ADBS ou le RNDH pour les documentalistes hospitaliers. Ni la reliure pour des revues comme *The Lancet*. Un budget prévisionnel peut inclure également l'achat de logiciels, par exemple pour générer une revue de presse. Vérifier que le coût des logiciels et de la maintenance est pris sur le budget du service documentation ou sur celui d'un autre service, souvent l'informatique.

6 recettes

La plupart des services de documentation ne disposent pas de recettes. Dans le secteur hospitalier, quand ils disposent de l'autorisation, quelques-uns ont mis en place des régies de recettes, le plus souvent pour faire payer une cotisation aux externes, infirmières libérales, médecins ou spécialistes de ville. Sans oublier la vente de cartes de photocopies pour les étudiants des écoles d'infirmières. Marginalement, certains pratiquent même une veille dans les domaines médicaux et réglementaires et génèrent des alertes par courriel. Et envisagent de facturer ce service aux établissements médicaux ou paramédicaux, comme les maisons de retraite. ■

Propos recueillis par Patrick Brébion

auprès de quatre professionnels membres du Réseau national des documentalistes hospitaliers :

■ Clotilde Bogatchek, documentaliste, Centre hospitalier René Dubos, Cergy-Pontoise.

■ Sylvie Lavaud, Documentaliste, Centre d'information et de documentation, Centre hospitalier de Niort

■ Laurent Bossavie, responsable communication documentation et chef de projet Ged, Centre hospitalier de la Côte basque.

■ Véronique Coursault, documentaliste pluridisciplinaire, bibliothèque médicale, Centre hospitalier Jacques Cœur Bourges.